

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité
Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE – Seine et Marne
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira, en séance ordinaire :

Le 30 mars 2022 à 20 h 00.

Salle des Fêtes de Moret sur Loing,
route de Saint-Mammès,
MORET SUR LOING, 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

ORDRE DU JOUR

INFORMATION – COMMUNICATION

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2022
 2. Installation d'un conseiller municipal
 3. Extension du périmètre de sauvegarde commerce de proximité MLO
 4. Modification du droit de préemption urbain
 5. Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)
 6. Adhésion à l'Association Sites et Cités
 7. Reprise et affectation des résultats 2021 au budget 2022 - Ville
 8. Fiscalité 2022 - Vote des taux
 9. Budget Primitif 2022 - Ville
 10. Subventions 2022
 11. Contribution communale 2022 Ecole Notre Dame d'Espérance
 12. Reprise et affectation des résultats 2021 au budget 2022 - Eau
 13. Budget Primitif 2022 - Eau
 14. Modification du tableau des effectifs
 15. Don et legs Madame Jacqueline Gougis
- AFFAIRES DIVERSES.

Moret-Loing-et-Orvanne, le 24 mars 2022,

Le Maire,
Dikran ZAKEOSSIAN

